

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 MARS 2018

Délibération
n° 2018.03.085

**Coup de pouce à la
sortie de vacance par
l'investissement dans
la Pierre :**
Modification n°3

LE QUINZE MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 mars 2018**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Mireille BROSSIER, Isabelle ESNAULT

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Michel GERMANEAU par Mireille BROSSIER

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Samuel CAZENAVE, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MARS 2018

**DELIBERATION
N° 2018.03.085**

HABITAT - PLH

Rapporteur : Monsieur VEAUX

**COUP DE POUCE A LA SORTIE DE VACANCE PAR L'INVESTISSEMENT DANS LA
PIERRE : MODIFICATION N°3**

Par délibération n°251, le conseil communautaire du 30 mars 2017, a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement immobilier sur les immeubles d'avant 1948, situés en zone UA et UB, dont les logements sont vacants depuis plus de 5 ans, pour inciter à leur acquisition et rénovation, en profitant de l'opportunité d'éligibilité au dispositif « PINEL » jusqu'au 31 décembre 2017.

La délibération n°450 du conseil communautaire du 28 septembre 2017 a élargi ce dispositif suite à une première évaluation. Les conditions d'éligibilité ont évolué afin de rendre le dispositif plus accessible. La durée de la vacance des logements est réduite à 2 ans et le maître d'ouvrage doit remettre sur le marché en majorité des logements familiaux de type T3 et +.

Après six mois de recul sur le dispositif, il est proposé d'ouvrir ce dispositif aux bailleurs publics afin de développer le parc public en cœur de ville/ cœur de bourg (zone UA et UB) et de poursuivre la politique de lutte contre la vacance engagée par l'agglomération.

L'attribution de cette subvention sera conditionnée par le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat dans le respect des équilibres de la politique de peuplement.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et identité territoriale du 7 mars 2018,

Au regard de ces éléments,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'élargissement de ce dispositif aux bailleurs publics afin de développer le parc public en cœur de ville/ cœur de bourg (zone UA et UB) et de poursuivre la politique de lutte contre la vacance engagée par l'agglomération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer tout document afférent.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

23 mars 2018

Affiché le :

26 mars 2018